



VILLE DE DOUAI
(NORD)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 13 septembre 2024

Séance du 20 septembre 2024 à 18H00

Présidence de M. Frédéric CHÉREAU, Maire

39 membres élus le 28 juin 2020

Membres présents (29):

M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès De Beukelaer (Adjointe), Mme. Stéphanie STIERNON (Adjointe), M. Hocine MAZY (Adjoint), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), M. Guy CARUYER, Mme. Carolle DIVRECHY, Mme. Katia BITTNER, Mme. Latifa MEKKI, M. Yves PIQUOT, Mme. Salima BOUKENTAR, M. Sébastien LANCLU, M. Jean-Marie DUPIRE, Mme. Nadia BONY, Monsieur Mounir Errafik, Mme. Chantal RYBAK, M. Franz QUATREBOEUF, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, Mme. Coline CRAEYE, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND, Mme. Anissa BOUCHABOUN, M. François GUIFFARD.

Membres absents excusés et représentés (6) :

M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint) donne pouvoir à Mme Carolle DIVRECHY , Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe) donne pouvoir à Mme Nora CHERKI (Adjointe) , M. Yvon SIPIETER (Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Michel LEROY (Adjoint) , M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint) donne pouvoir à M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint) , Mme. Avida OULAHCENE donne pouvoir à M. Frédéric CHÉREAU , M. Guy LAGACHE donne pouvoir à Mme Agnès De Beukelaer (Adjointe) .

Membres absents excusés non représentés (4):

M. Mohamed FELOUKI, M. Guy CANNIE, Mme. Yvette WATTEBLED, M. Thibaut FRANÇOIS.

Membres absents non excusés et non représentés (0):

uu

OBJET : CM2024-6-01

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Lors de chaque budget primitif, les crédits sont votés par chapitre. Le budget 2024 de la ville de Douai a été voté le 5 avril 2024.

Le budget primitif est un acte de prévision. Or, le coût et le calendrier des projets évoluent au fil de l'année.

Le suivi fin des consommations énergétiques et la baisse des coûts unitaire de l'énergie permettent de dégager des marges de manœuvres financières que l'équipe municipale souhaite réinvestir dès à présent dans la poursuite de la rénovation énergétique. Ils génèrent une économie budgétaire de 400 000 €. Cette enveloppe permet de proposer une nouvelle étape dans la rénovation énergétique avec le passage en LED de nouveaux tronçons.

Les recettes évoluent également notamment au gré des notifications d'attribution de subventions de nos partenaires financiers.

Le budget supplémentaire qui vous est proposé présente ainsi les ajustements de crédits d'opérations d'investissement existants et l'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements.

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE- BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	40 000,00 €
Dépenses nouvelles ou augmentées :	40 000,00 €
Dépenses annulées ou diminuées :	-400 000,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>400 000,00 €</i>
RECETTES	40 000,00 €
Recettes nouvelles ou augmentées	40 000,00 €
Recettes diminuées ou annulées	0,00 €
SOLDE 1 (Fonctionnement)	0,00 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	1 160 000,00 €
Dépenses nouvelles ou augmentées :	1 160 000,00 €
Dépenses annulées ou diminuées :	0,00 €
RECETTES	1 160 000,00 €
Recettes nouvelles ou augmentées	1 610 000,00 €
Recettes annulées ou diminuées :	-850 000,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>400 000,00 €</i>
SOLDE 2 (Investissement)	0,00 €
SOLDE GÉNÉRAL 1+ 2	0,00 €

FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement : - 360 000 €

En section de fonctionnement, l'ajustement des crédits se fera :

- **d'une part par l'ouverture** de crédits supplémentaires pour un accompagnement spécifique des ressources humaines pour la police municipale pour un montant de 40 000 €,
- **d'autre part, par la baisse** des crédits énergétiques pour -400 000 € compte tenu des économies d'énergie réalisées grâce à l'ambitieuse politique de rénovation énergétique des équipements municipaux depuis 10 ans et à la baisse des coûts de l'énergie.

Ainsi, le chapitre 011 « Charges à caractère général » diminue de – 360 000 €.

Le solde des dépenses de fonctionnement après inscription de nouveaux crédits et des crédits non consommés s'établit à – 360 000 €.

Les recettes de fonctionnement : + 40 000 €

Les recettes de fonctionnement évoluent par l'inscription des recettes suivantes :

- **Pajout d'une recette** dans le cadre de la convention qui lie la ville avec l'organisme éco-responsable ALCOME pour la réduction des mégots dans l'espace public : +30 000 € (chapitre 74),
- **Inscription de crédits** suite à l'application de pénalités dans le cadre de l'exécution de marchés de travaux (salle des sports porte d'Arras, complexe Gayant, plaine de jeux au faubourg d'Esquerchin, vérification périodique des installations techniques) : +10 000 (chapitre 75).

Équilibre de la section de fonctionnement

Le budget supplémentaire en fonctionnement dégage un solde de -360 000 € (recettes – dépenses).

Aussi, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé d'augmenter l'autofinancement de 400 000,00 € (chapitre 023).

DÉPENSES		Montant
011	Charges à caractère général	- 360 000 €
	Sous-total avant équilibre de la section de fonctionnement	- 360 000€
023	Virement à la section d'investissement	400 000 €
	TOTAL	40 000 €

RECETTES		Montant
74	Dotations et participations	30 000 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000 €
	TOTAL	40 000 €

INVESTISSEMENT – DÉPENSES

A. Les dépenses d'investissement : +1 160 000 €

Immobilisations corporelles (chapitre 21) : + 210 000 €

Il s'agit de la prise en charge d'ajustement de crédits nécessaires pour le projet de cours oasis de l'école Mohen (+50 000 €), pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux de l'avenue de Lattre de Tassigny (+70 000 €), pour l'aménagement d'un terrain au stade Demeny (+70 000 €) et pour l'extension de la vidéo protection (+20 000 €).

Immobilisations en cours (chapitre 23) : + 950 000 €

L'ouverture de crédits concerne :

- la prise en charge des crédits dans le cadre du projet d'aménagement de la ligne B suite à l'adoption de la convention financière lors du conseil municipal de mai dernier : +400 000 €,
- l'augmentation du budget consacré au projet de récupération des eaux de pluie de toitures des ateliers municipaux (+150 000 €) compte tenu de l'avancée du projet,
- l'inscription de nouveaux projets en 2024 pour l'opération de rénovation énergétique des éclairages publics : passage en LED (+400 000 €).

Il en ressort un total des dépenses d'investissement qui s'établit à 1 160 000 € de dépenses réelles.

Les recettes d'investissement : +1 160 000 €

Lors du vote du budget primitif, la ville n'avait inscrit que les subventions dont elle avait reçu notification.

Comme annoncé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la ville a sollicité plusieurs financeurs tels que l'Etat, la Région, la CAF et le Département.

Des dossiers de demandes de subvention ont abouti favorablement et permettent ainsi d'inscrire des recettes supplémentaires à hauteur de 1 610 000 € au chapitre 13 « subvention d'investissement ».

Les dossiers ayant abouti à ce jour sont :

- État, Fonds verts :
 - o cour Oasis école Mohen :.....209 792 €
 - o Rénovation énergétique école Papin : .155 320 €
- État, dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :
 - o Voie douce :.....95 000 €
- État, dotation politique de la ville :
 - o Aménagement du terrain du stade Demeny :530 000 €
- État, Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) :
 - o Aménagement caserne Caux :97 408 €
- État, Agence nationale du sport :
 - o Cour oasis école Mohen :.....5 000 €
- Région : axe Bellain Madelaine :376 000 €
- Caisse d'allocations familiales, aide à l'investissement :
 - o Crèche Antoinette Dumont :.....116 480 €
 - o Crèche Jardin de Chantal25 000 €

À ces recettes supplémentaires, s'ajoutent les économies d'énergie réalisées en fonctionnement que l'équipe municipale souhaite réinvestir dans la poursuite des projets de rénovation énergétique.

Ainsi, la section d'investissement est abondée via un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 400 000 € (chapitre 023).

	DÉPENSES	Montant
21	Immobilisations corporelles	210 000,00 €
23	Immobilisations en cours	950 000,00 €
	TOTAL	1 160 000,00 €

	RECETTES	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	1 610 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-850 000,00 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>400 000,00 €</i>
	TOTAL	1 160 000,00 €

Équilibre de la section de fonctionnement

Le budget supplémentaire en investissement dégage un suréquilibre de +850 000 € (recettes – dépenses).

Aussi, afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé de diminuer l'emprunt de 850 000 € (chapitre 16).

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération CM2024-4-04 en date du 5 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 3 septembre 2024,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux nouveaux besoins des services ;

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

Article 1 : d'approuver les diverses modifications apportées au budget primitif 2024 présentées ci-dessus ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 29 (M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès De Beukelaer (Adjointe), M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint), Mme. Stéphanie STIERNON (Adjointe), M. Hocine MAZY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), M. Guy CARUYER, Mme. Avida OULAHCENE, Mme. Carolle DIVRECHY, Mme. Katia BITTNER, Mme. Latifa MEKKI, M. Yves PIQUOT, Mme. Salima BOUKENTAR, M. Sébastien LANCLU, M. Jean-Marie DUPIRE, M. Guy LAGACHE, Mme. Nadia BONY, Monsieur Mounir Errafik, Mme. Anissa BOUCHABOUN, M. François GUIFFARD).

Contre : 0 ().

Abstention : 6 (Mme. Chantal RYBAK, M. Franz QUATREBOEUF, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, Mme. Coline CRAEYE, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND).

Ne prend pas part au vote : 0 ().

Le Maire de Douai certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le : 30/09/24

Réceptionné en sous préfecture : 30/09/24

Identifiant de télétransmission :

059-215901786-20240920-339172A-DE-1-1

Secrétaire de séance :

Le maire

Signé

Maxime DECUPPER-LAUD



Frédéric CHÉREAU